

[Français]

LA RENONCIATION APPARENTE À LA SOUVERAINETÉ SUR LES EAUX ARCTIQUES—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

Le très hon. John N. Turner (chef de l'opposition): Monsieur le Président, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures a aussi déclaré au Parlement, la même journée, soit le 10 septembre 1985: Que le gouvernement adopterait immédiatement un projet de loi lui permettant d'appliquer la loi canadienne sur nos eaux dans l'Arctique.

Maintenant, soit deux ans et trois mois plus tard, le Parlement n'a toujours pas vu ce projet de loi.

Et, au lieu de cela, nous avons plutôt une entente secrète avec les États-Unis qui ne reconnaît pas explicitement notre propriété sur nos eaux, notre souveraineté dans l'Arctique, mais plutôt qui accorde l'accès aux Américains à nos eaux dans l'Arctique. Les États-Unis ne demandent pas la permission du Canada pour faire entrer leurs navires dans nos eaux, plutôt ils nous disent comment et quand ils vont se servir de nos eaux arctiques.

Je pose donc la question suivante à la ministre: Pourquoi le gouvernement du Canada accepte-t-il d'abandonner nos droits de souveraineté dans les eaux Arctiques?

[Traduction]

L'hon. Pat Carney (secrétaire d'État suppléante aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, je ne comprends pas pourquoi le très honorable député insiste pour dire qu'il s'agit d'une entente secrète. Nos négociations avec les Américains ne sont un secret pour personne. Ces négociations se poursuivent depuis déjà quelque temps et le premier ministre et le secrétaire d'État aux Affaires extérieures en ont parlé publiquement à bien des reprises. Il n'y a pas d'entente secrète. Les discussions se poursuivent. Pour ce qui est de la nécessité d'obtenir le consentement du Canada pour naviguer dans l'Arctique, c'est justement ce que prévoit le texte actuel de l'entente. Pour leur part, les Américains n'ont jamais accepté ce que réclame le Canada, soit que les États-Unis soient obligés d'obtenir notre consentement pour que leurs navires utilisent le passage du nord-ouest.

Selon les propositions qui ont été avancées dans le cadre des négociations en ce qui concerne les brise-glaces, les Américains devraient obtenir le consentement du Canada pour faire passer leurs brise-glaces dans les eaux de l'Arctique. C'est ce que veut le Canada et cela nous permettrait d'exercer notre souveraineté territoriale.

LES NÉGOCIATIONS ENTRE LE CANADA ET LES ÉTATS-UNIS

Le très hon. John N. Turner (chef de l'opposition): Monsieur le Président, la ministre ne peut pas jouer ainsi sur les deux tableaux: il ne peut pas y avoir eu une fuite s'il n'y a pas d'entente secrète. La ministre pourra y réfléchir plus tard.

J'ai toujours dit que l'entente commerciale entre le Canada et les États-Unis menaçait la souveraineté du Canada. Fait plutôt ironique, avant même que l'encre du texte final de l'accord de libre-échange n'ait le temps de sécher, s'il y a un texte final, le gouvernement du Canada bradait secrètement notre souveraineté dans l'Arctique. Les Canadiens se sont bien rendu compte que l'Arctique a été bradé en même temps que le gouvernement négociait sur le libre-échange.

Questions orales

• (1425)

Je veux demander à la ministre, et ce n'est peut-être pas une coïncidence qu'elle se lève pour répondre à la question: l'abandon de notre souveraineté dans l'Arctique a-t-il été le prix de l'accord final de libre-échange?

L'hon. Pat Carney (secrétaire d'État suppléante aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, je peux assurer au très honorable député que je parle à titre de ministre suppléante, en l'absence du secrétaire d'État aux Affaires extérieures.

Encore une fois, je peux l'assurer que les propositions qu'on est en train de discuter et auxquelles le député a fait allusion affirment notre souveraineté. Notre souveraineté n'est pas compromise. Les Américains devront reconnaître qu'ils doivent obtenir notre consentement avant d'envoyer des navires comme le *Polar Sea* dans le passage du Nord-ouest.

J'en sais plus long sur le passage du Nord-ouest que le député, monsieur le Président, et je peux vous assurer que la proposition canadienne, soit que les Américains devront demander et obtenir notre consentement avant de faire franchir le passage du Nord-ouest à des navires américains comme le *Polar Sea*, affirme notre souveraineté, ce qui contraste avec la négligence dont l'ancien gouvernement libéral a fait preuve au sujet de nos régions nordiques.

* * *

LA SANTÉ

LES MOULES EMPOISONNÉES—LE LANCEMENT DE L'AVERTISSEMENT

Mme Sheila Copps (Hamilton-Est): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social. Vendredi dernier, le ministre de la Santé a tenté d'expliquer sa dangereuse incurie en disant que s'il n'avait pas fait de mise en garde publique au sujet des moules empoisonnées, c'était parce qu'il attendait le résultat des tests effectués par son ministère. Nous savons maintenant que l'on a observé la mort des animaux de laboratoire dès le 27 novembre, soit quatre jours avant que le gouvernement ne lance un avertissement public.

Pourquoi le ministre a-t-il mis en danger la santé des Canadiens en gardant le secret sur le problème des moules empoisonnées?

L'hon. Jake Epp (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur le Président, je n'ai pas gardé le secret sur quoi que ce soit. J'ai été très ouvert sur cette question. J'ai tous les détails ici, jour par jour, heure par heure, mais pour ne pas faire perdre du temps à la Chambre, je vais résumer le tout.

Dimanche, il y a eu une semaine hier, le gouvernement, par l'entremise du ministère de la Santé . . .

M. Tobin: Adieu, Jake.

M. Epp (Provencher): Monsieur le Président, j'espère que les députés, particulièrement le député de Terre-Neuve, jugent que cette affaire est suffisamment sérieuse pour lui accorder au moins l'attention qu'elle mérite.